

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2008

NOUVEAU SERVICE PUBLIC DE LA TÉLÉVISION - (n° 1209)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 765

présenté par  
le Gouvernement

-----  
à l'amendement n° 32 de la commission spéciale  
-----

**à l'ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« à chaque région ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

France 3 diffuse aujourd'hui 24 décrochages régionaux, que le projet ne remet naturellement pas en cause. On ne peut toutefois pas ainsi dire que France 3 – et demain France Télévisions – diffuse des décrochages « spécifiques à chaque région ». Le présent sous-amendement a donc objet de rectifier cette mention.